

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION
MODALITÉS DE SÉLECTION
Équipe de France Senior – Natation Artistique
Projet olympique 2026–2028

Les présentes modalités spécifiques complètent les Dispositions générales aux modalités de sélection des Équipes de France de Natation Artistique 2026–2028. Elles précisent les règles propres au projet Senior et olympique, le calendrier prévisionnel ainsi que les étapes du processus de sélection.

I – CADRE DU PROJET SENIOR ET OLYMPIQUE

1. Le Projet Senior et le « Projet JO »

Le projet de préparation Senior s'inscrit dans une logique pluriannuelle jusqu'aux Jeux Olympiques de 2028. Il s'appuie notamment sur le Centre National d'Entraînement (CNE/INSEP), ainsi que sur les stages et compétitions prévus au programme.

Le « Projet JO » désigne le dispositif pluriannuel de préparation et d'accompagnement des athlètes. L'intégration ou le maintien dans ce dispositif ne se confond pas avec la sélection nominative aux Jeux Olympiques, arrêtée selon les modalités et la procédure applicables à cette échéance.

Le département du haut niveau de la Fédération Française de Natation est responsable de la préparation des athlètes visant une performance au plus haut niveau international et la conquête de médailles aux Jeux Olympiques. Il est également chargé d'identifier, de structurer et d'accompagner les trajectoires des athlètes inscrits dans une perspective olympique.

Dans le cadre du Projet JO, la préparation des épreuves inscrites au programme olympique constitue la priorité. Les projets relatifs aux épreuves non olympiques sont appréciés au regard de leur niveau de performance envisageable et de leur compatibilité avec les objectifs, la préparation et les moyens du projet olympique.

2. Engagement dans le projet et suivi des athlètes

En complément des conditions prévues par les Dispositions générales, les athlètes engagés dans le Projet JO font partie du collectif Senior du CNE/INSEP et s'entraînent à plein temps au Centre National d'Entraînement (CNE/INSEP), dans le cadre du programme de préparation défini par la Direction Technique Nationale, complété par les stages et les compétitions identifiés.

Pour participer aux compétitions internationales, les athlètes doivent être âgés d'au moins quinze (15) ans au 31 décembre de l'année de la compétition, conformément aux règles World Aquatics, et être éligibles aux compétitions internationales selon la réglementation en vigueur.

Les athlètes doivent maintenir, tout au long de leur engagement dans le projet de performance, un niveau de performance régulier et conforme aux exigences du haut niveau, une capacité à évoluer au niveau international, une condition physique adaptée aux exigences du programme d'entraînement, une capacité à s'inscrire dans les conditions de préparation et de fonctionnement du collectif nécessaires à la mise en œuvre du projet de performance et un comportement compatible avec les exigences de préparation et le fonctionnement du collectif.

L'appréciation de cet état de préparation s'inscrit dans un suivi continu de l'athlète. Le maintien dans le Projet JO fait l'objet d'un suivi continu distinct de la décision de sélection olympique. Après consultation de l'encadrement technique, la Direction Technique Nationale peut réexaminer la situation d'un athlète lorsque des éléments objectivement constatés compromettent sa capacité à poursuivre la préparation dans des conditions compatibles avec les exigences du projet de performance ou affectent de manière significative la préparation ou le fonctionnement du collectif. À l'issue de ce réexamen, la Direction Technique Nationale peut décider du maintien ou du non-maintien de l'athlète dans le Projet JO, au regard des éléments objectivement constatés et des exigences du projet de performance. Ce réexamen du maintien dans le Projet JO est distinct, le cas échéant, d'une décision de retrait d'une sélection, régie par les Dispositions générales.

3. Principes et éléments d'évaluation propres au Senior

Les évaluations peuvent notamment porter sur les tests physiques et techniques, les routines ou ballets, les observations en situation, la capacité à évoluer dans le collectif et le potentiel de progression.

Pour la sélection en duo ou en équipe, peuvent également être appréciées la performance, la complémentarité des profils, la compatibilité technique et artistique, ainsi que la cohésion et le fonctionnement du binôme ou du groupe. La capacité d'adaptation peut également être prise en compte.

La sélection nominative s'appuie sur une analyse longitudinale des performances et sur l'appréciation globale et comparative des profils au regard des exigences de l'épreuve, des objectifs de performance de l'échéance concernée et, pour les épreuves olympiques, des objectifs de performance olympique. Elle prend en compte la progression, la régularité, la capacité à performer dans les échéances de référence et la contribution au projet collectif.

Ces éléments sont appréciés dans le cadre des différentes étapes de sélection précisées ci-après, en fonction de l'épreuve concernée.

4. Dispositions spécifiques à la sélection olympique 2028

La composition des collectifs est déterminée en fonction des règlements internationaux, des systèmes de qualification et des épreuves engagées.

Pour les Jeux Olympiques : équipe de 8 athlètes + 1 remplaçant ; duo de 2 athlètes.

Le Directeur Technique National arrête la proposition de sélection nominative, sur proposition de la Directrice des équipes de France, conformément au cadre fédéral de sélection. La proposition de sélection olympique est ensuite transmise au Comité National Olympique et Sportif Français selon la procédure applicable à la sélection de la délégation olympique française pour les Jeux de Los Angeles 2028.

II – CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2026–2028

Le calendrier présenté ci-dessous est prévisionnel et peut évoluer en fonction du calendrier international.

1. Calendrier des compétitions internationales - prévisionnel

Compétition	Dates	Lieu
ASWS Pérou	Février 2027	Lima
ASWS Espagne	19 au 21 mars 2027	Pontevedra
ASWS France	26 au 28 mars 2027	Paris
ASWS Canada	Mai 2027	Toronto
Jeux Européens	19 au 24 juin 2027	Istanbul
Championnats du Monde	10 au 17 juillet 2027	Budapest
ASWS 1 / 2 / 3 – 2028	À déterminer	À déterminer
Super Finale / TQO	À déterminer	À déterminer
Jeux Olympiques	25 au 29 juillet 2028	Los Angeles

2. Calendrier des stages - prévisionnel

Période	Objet / lieu
Octobre 2026	Stage chorégraphique – INSEP
Novembre 2026	Stage de préparation – Los Angeles
Février 2027	Préparation Coupe du monde – INSEP
Avril 2027	Préparation Coupe du monde – INSEP
Juin 2027	Préparation Jeux Européens – INSEP
Juillet 2027	Préparation Championnats du Monde – INSEP et/ou lieu à déterminer
Octobre 2027	Stage chorégraphique – INSEP
Décembre 2027	Stage de préparation – INSEP
Février 2028	Préparation Coupe du monde – INSEP
Avril 2028	Préparation Super Finale / TQO – INSEP
Juin 2028	Préparation Jeux Olympiques – INSEP
Juillet 2028	Préparation terminale JO – Los Angeles

III – ÉTAPES DU PROCESSUS DE SÉLECTION

1. Sélection du ballet d'équipe – Épreuve olympique

PHASE 1 – STRUCTURATION DU COLLECTIF

Avril 2026 — Évaluation individuelle et collective et constitution du collectif Senior.

Cette étape ayant été réalisée avant l'adoption des présentes modalités, elle ne peut être appréciée au regard des critères définis dans le présent document.

Les athlètes intégrés au collectif Senior du CNE/INSEP participent au processus de sélection défini par les présentes modalités.

PHASE 2 – CONSOLIDATION

1re étape – novembre/décembre 2026 — Évaluation individuelle et collective sur les chorégraphies 2026/2027.

À l'issue de l'étape : détermination de 6 titulaires maximum sur l'équipe libre et acrobatique pour ASWS 1 et 2 2027.

2e étape – janvier 2027 — Évaluation individuelle et collective sur les chorégraphies 2026/2027. À l'issue de l'étape : sélection de 6 titulaires maximum sur l'équipe technique pour ASWS 1 et 2.

3e étape – février 2027 — Chorégraphies 2026/2027. À l'issue de l'étape : sélection d'un collectif de 8 athlètes sur les équipes technique, libre et acrobatique pour ASWS 1 et 2.

4e étape – avril 2027 — Évaluation collective sur les chorégraphies 2026/2027. À l'issue de l'étape : sélection d'un collectif de 8 athlètes pour ASWS 3.

5e étape – mai 2027 — Évaluation collective sur les chorégraphies 2026/2027. À l'issue de l'étape : sélection de 8 athlètes et 2 remplaçants pour les Jeux Européens.

6e étape – juin 2027, à la suite des Jeux Européens — Sélection de 8 athlètes et 2 remplaçants sur les équipes technique, libre et acrobatique pour les Championnats du Monde.

PHASE 3 – OPTIMISATION

1re étape – octobre 2027 — Évaluation individuelle et collective sur les chorégraphies 2027/2028. À l'issue de l'étape : détermination de 6 titulaires maximum sur l'équipe technique pour ASWS 1, 2 et 3 2028.

2e étape – décembre 2027 — Évaluation individuelle et collective sur les chorégraphies 2027/2028. À l'issue de l'étape : sélection de 6 titulaires maximum sur l'équipe acrobatique pour ASWS 1, 2 et 3.

3e étape – janvier/février 2028 — Chorégraphies 2027/2028. À l'issue de l'étape : sélection de 8 titulaires et 2 remplaçants sur les équipes technique, libre et acrobatique pour ASWS 1, 2 et 3.

4e étape – avril/mai 2028 — Évaluation collective sur les chorégraphies 2027/2028. À l'issue de l'étape : sélection de 8 athlètes et 2 remplaçants pour la Super Finale / TQO.

PHASE 4 – FINALISATION OLYMPIQUE

1re étape – mai/juin 2028 — Évaluation collective sur les chorégraphies 2027/2028. À l'issue de l'étape : sélection de 8 titulaires pour les Jeux Olympiques.

2e étape – juin 2028 — Sélection de l'athlète remplaçant officiel pour les Jeux Olympiques.

2. Sélection du duo féminin – Épreuve olympique

PHASE 1 – STRUCTURATION DU COLLECTIF

1re étape – au plus tard le 7 octobre 2026 — Acte de candidature au collectif duo, conformément aux Dispositions

générales. Les candidatures sont adressées par courriel conjointement à Julie FABRE (julie.fabre@ffnatation.fr) et Florian BRUZZO (florian.bruzzo@ffnatation.fr).

2e étape – 21 et 22 octobre 2026 — Évaluation individuelle et par paire. À l'issue de l'étape : détermination de 4 athlètes maximum constituant le collectif de préparation du duo olympique et sélection, parmi ces athlètes, de 2 titulaires pour chacune des épreuves de duo libre et de duo technique et, le cas échéant, d'une ou deux remplaçantes pour les étapes ASWS 1 et 2 de 2027.

Pour les compétitions mentionnées dans les PHASES 1 A 3, le nombre de remplaçantes retenues parmi les athlètes du collectif et leur participation au déplacement sont déterminés pour chaque compétition en fonction des besoins sportifs, des possibilités budgétaires et des règles applicables à la compétition concernée. La composition du duo et le choix des remplaçantes peuvent varier d'une épreuve et d'une compétition à l'autre.

PHASE 2 – CONSOLIDATION

1re étape – avril 2027 — Évaluation individuelle et par paire sur les chorégraphies 2026/2027. À l'issue de l'étape : sélection, parmi les athlètes du collectif, de 2 titulaires pour chacune des épreuves de duo libre et de duo technique et, le cas échéant, d'une ou deux remplaçantes pour l'étape ASWS 3 de 2027.

PHASE 3 – OPTIMISATION

1re étape – mai 2027 — Évaluation sur les chorégraphies 2026/2027. À l'issue de l'étape : sélection, parmi les athlètes du collectif, de 2 titulaires pour chacune des épreuves de duo libre et de duo technique et, le cas échéant, d'une ou deux remplaçantes pour les Jeux Européens.

2e étape – juin 2027, à la suite des Jeux Européens — Évaluation sur les chorégraphies 2026/2027. À l'issue de l'étape : sélection, parmi les athlètes du collectif, de 2 titulaires pour chacune des épreuves de duo libre et de duo technique et, le cas échéant, d'une ou deux remplaçantes pour les Championnats du Monde.

PHASE 4 – FINALISATION OLYMPIQUE

1re étape – octobre 2027 — Évaluation individuelle et par paire. À l'issue de l'étape : sélection des deux titulaires et de la remplaçante pour les Jeux Olympiques 2028.

3. Sélection des solos et du duo mixte – Épreuves non olympiques

Les athlètes souhaitant participer au processus de sélection en solo féminin, solo masculin ou duo mixte doivent faire acte de candidature par écrit, conformément aux Dispositions générales, au plus tard le 7 octobre 2026. Les candidatures sont adressées par courriel conjointement à Julie FABRE (julie.fabre@ffnatation.fr) et Florian BRUZZO (florian.bruzzo@ffnatation.fr).

À l'issue de la période de candidature et après examen des candidatures conformément aux Dispositions générales, la Direction Technique Nationale définit, en fonction du nombre de candidatures retenues et des besoins d'évaluation liés aux épreuves concernées, les étapes d'évaluation nécessaires à la sélection. Ces évaluations peuvent être organisées dans le cadre des stages, entraînements ou compétitions du programme Senior, ou lors d'évaluations spécifiques. Elles peuvent être individuelles ou, pour le duo mixte, réalisées par paire.

L'organisation précise des étapes d'évaluation est portée à la connaissance des athlètes concernés avant leur mise en œuvre, dans le respect des présentes modalités.

La sélection est arrêtée au regard des résultats et performances observés, des évaluations réalisées au cours du processus, des caractéristiques techniques et artistiques des athlètes, des exigences propres à l'épreuve et des objectifs de performance de l'échéance concernée.

Après la sélection, le programme de préparation et les engagements internationaux sont définis au regard des objectifs de performance de l'épreuve concernée et de leur articulation avec les autres sélections et engagements de l'athlète au sein du collectif Senior.